

Lettre d'information N° 33 (novembre 2022)

1) Actualités de Médiadix et du Pôle Métiers du livre

Les nouvelles conventions forfaitaires arrivent !

Les conventions pluriannuelles qui nous lient à la plupart des établissements d'enseignement supérieur de notre territoire arrivent à échéance en décembre. Les nouvelles conventions-types sont prêtes, et seront validées par notre Université en conseil d'administration le 12 décembre, avec des nouveautés non négligeables pour **toujours plus de souplesse** :

- La durée maximum passe à **5 ans renouvelables une fois** (au lieu de 3 ans non renouvelables)
- Les conventions pour les établissements ultramarins prennent désormais elles aussi en charge les stages (et pas seulement les prépas concours)
- Enfin une troisième convention-type permet de signer avec **tout partenaire intéressé, quelle que soit son statut** : établissement relevant d'autres ministères, fondation, etc.

➔ Ce qui ne change pas, c'est nos tarifs : nous maintenons les mêmes grilles (par tranche d'effectif) et donc **les mêmes tarifs** que dans les conventions 2020-2022.

Bibliothèque du Pôle

Pour rappel, la bibliothèque sera fermée dès le 19 décembre, **et jusqu'au 2 janvier inclus**.

2) Actualités des formations

Stages : Programmation du 1^{er} semestre 2023

Ne manquez pas la date : la mise en ligne sur [notre portail crpcb.fr](https://notre.portail.crpcb.fr) (et l'ouverture aux inscriptions) de l'ensemble de nos stages janvier-juillet 2023 est prévue dans la **semaine du 5 au 9 décembre**. On vous en reparle dans la prochaine lettre !



Préparation de l'oral des examens professionnels de BIBAS cl supérieure ou cl exceptionnelle

Le calendrier des examens professionnels d'avancement de BIBAS est paru. Les candidats, inscrits à l'examen doivent déposer au MESRI leur dossier de RAEP avant le 1^{er} décembre. Les résultats de l'admissibilité paraîtront le 8 décembre 2022 et les oraux de l'examen professionnel de BIBAS classe supérieure et classe exceptionnelle auront lieu du 10 au 12 janvier 2023.

Médiadix propose une préparation à l'oral aux stagiaires qui le souhaitent. Etant donné les délais très serrés, elle sera organisée uniquement en visioconférence par demi-journées en deux parties, une première partie centrée sur la présentation professionnelle du 19 au 21 décembre et une seconde partie d'entraînement à l'oral avec jury blanc du 3 au 5 janvier 2023.

Comme chaque année, les délais sont très réduits entre les résultats de l'admissibilité et les dates des oraux.

En conséquence, les agents qui souhaitent suivent une préparation à l'oral sont invités à :

- S'inscrire aux préparations **dès maintenant** sans attendre les résultats de l'admissibilité
- Seuls les candidats admissibles (dont le nom figurera dans la liste des admissibles) seront convoqués à la préparation
- Médiadix acceptera les inscriptions à la **préparation de l'oral jusqu'au 9 décembre** – délai de rigueur- afin de pouvoir dimensionner les jurys en conséquence.
- Pour s'inscrire
 - [Préparation de l'oral de la classe supérieure](#)
 - [Préparation de l'oral de la classe exceptionnelle](#)

Attention, les correspondants de formation sont également invités à **valider sans attendre** les demandes d'inscription des stagiaires. Mais seuls les stagiaires admissibles à l'oral seront convoqués à la préparation.

3) Actualités de la profession et du réseau

Salon de Montreuil

Le [Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis](#) aura lieu du 30 novembre au 5 décembre.


Deux publications sur les personnels territoriaux des bibliothèques

A l'occasion des [Deuxièmes rencontres nationales des métiers et de la formation en bibliothèque territoriale](#) qui ont eu lieu le 15 novembre, le ministère de la culture a publié :

- [Les chiffres-clés sur les personnels des bibliothèques territoriales et la formation](#) en co-édition avec le CNFPT
- Un [référentiel national de compétences](#) « partagé et évolutif ».

Retrouvez-nous sur



Pour vous inscrire à nos formations 

Pour les personnes non encore abonnées



[Se désinscrire de cette liste](#)